
Rapport de la COFIN sur le préavis 13 / 2020 concernant le projet de budget 2021

5 novembre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 27 octobre 2020 à 19h30 pour délibérer du budget.

Présents : Monsieur Alain Vionnet, Président
 Monsieur Stéphane Jaquet, Vice-président et rapporteur
 Madame Barbara Mali de Kerchove
 Monsieur Marc Châtelain
 Monsieur Roland Rapin
 Monsieur Cédric Tercier
 Monsieur Pascal Vienet

La Municipalité et le Chef du Service des finances ont pris part à la séance et les membres de la COFIN les remercient chaleureusement pour leur souci d'information et de transparence, pour la qualité des renseignements et des réponses fournis sur leurs dicastères respectifs ainsi que pour le temps consacré et la confiance témoignée à vos commissaires qui ont eu à disposition, sans restriction aucune, toute la documentation désirée. Les membres de la COFIN relèvent notamment que les réponses ont été fournies en grande partie par écrit sur la base des questions envoyées à l'avance ce qui facilite grandement le travail et améliore l'efficacité des membres de la commission.

Le Syndic présente les principes directeurs pour l'établissement de ce budget. Des dispositions particulières ont été prises pour l'élaboration du budget cette année. Les informations reçues tardivement du canton pour la facture sociale et le budget ont notoirement impacté ce budget. Un premier jet avait été établi avant la réception des informations du canton, il présentait une perte de CHF 2.7 millions qui avait pu être réduite à CHF 1.5 millions d'excédent de charges en demandant à tous les chefs de services de faire des efforts et de revoir leurs dépenses. A ce stade, la Municipalité n'étant toujours pas satisfaite, une demande complémentaire a été faite à tous les chefs de services pour trouver encore des économies complémentaires, avec possibilité de les lister et de pouvoir les libérer en cours d'exercice si la situation le permettait, la perte avait été ainsi ramenée à CHF 1.3 millions. Malheureusement, suite à ça, il est venu s'ajouter CHF 1.1 millions de plus du canton, soit l'équivalent de 3 points d'impôts, l'essentiel de cette augmentation provenant de la péréquation. Le report de charges du canton devient insupportable, et ce malgré le fait que le Canton de Vaud dise que la situation n'est pas si mauvaise ; le taux de chômage diminue en ce mois d'octobre, la facture sociale et la péréquation doivent être rediscutées au Grand Conseil. Certaines communes déposent plainte contre le canton pour faire entendre leur voix. Le Canton de Vaud vient également de présenter un budget avec un excédent de charges de 2 % avec des augmentations de postes de travail. Quelque chose ne va donc plus dans ce canton au niveau de la péréquation et de la facture sociale, la situation de certaines communes devient insupportable. Il faut relever que même en relevant le taux d'impôts de la commune au niveau du taux moyen d'impôts cantonal de 72 %, soit une augmentation de 3.5 %, le budget resterait déficitaire ! Le Syndic exprime une volonté d'agir au Grand Conseil pour que le canton prenne mieux en charge la facture sociale et la péréquation. Selon le syndic, il n'y a pas de volonté au niveau de la Commune d'adopter des pratiques genevoises en pressant le personnel, et donc après que toutes les volontés d'économies recherchées, il n'est guère possible de faire mieux. Il faut encore relever que les salaires n'ont pas été indexés depuis 2011.

En ce qui concerne une certaine crainte au niveau des recettes exposé par un membre de la COFIN (risque de baisse pour les revenus élevés en raison de la crise sanitaire, baisse des salaires liées au RHT, baisse des bonus, qui impacteraient négativement les recettes fiscales), le Syndic estime que ce risque est mitigé par l'arrivée de 400 nouveaux habitants qui devraient compenser les baisses de revenus imposables. Par ailleurs, les contribuables de la Commune sont peut-être moins à risques que d'autres communes (pas dans le secteur hôtelier par exemple). Le Syndic indique que la Municipalité n'a en tout cas pas spéculé sur ces recettes, et qu'elles sont réalistes. Pour la municipalité, il était indispensable de présenter une marge d'autofinancement positive malgré l'excédent de charges.

Un membre de la COFIN demande pourquoi est-ce qu'il semble y avoir une différence d'appréciation entre les discussions sur le préavis sur la traversée du village où la Municipalité disait que ça allait aller, qu'il fallait investir, et tout à coup la situation présentée maintenant largement déficitaire. Pour le Syndic, cela provient de la facture

sociale et de la péréquation provenant du Canton qui sont beaucoup plus élevés que prévu, et que même en fait, les attentes étaient plutôt pour une baisse de ces éléments. La péréquation est inégalitaire et mal contrôlée, et coûte toujours plus cher. Les coûts liés à l'accueil de jour de l'enfance, où la commune est passée d'une très mauvaise situation à un excellent classement au niveau du canton, mais cela pèse également sur le budget. Finalement, la route du village demeure un investissement nécessaire pour les riverains qui souffrent du développement du village.

En introduction, la COFIN souligne que le budget 2021 est déficitaire et présente un excédent de charges de CHF 2'491'505 (excédent de charges de CHF 1'094'315 au budget 2020) représentant une notable dégradation par rapport au budget 2020, principalement en raison de l'accroissement des charges cantonales et d'une approche conservatrice des recettes d'impôts compte tenu de la situation actuelle, et notamment des impacts liés au COVID difficile à prévoir.

Il faut relever que le budget 2021 présente d'une manière globale les évolutions suivantes (pages 2 à 4 du préavis et 52 à 54 du budget) :

- Un accroissement des charges de personnel (rubrique 30) par rapport au budget 2020 de CHF 148'160, dû aux augmentations statutaires et au relèvement des charges AVS/AI/APG, mais présentant un effectif stable à 43.36 EPT (y.c. service des eaux).
- Les biens et services en diminution de CHF 25'055 sont maîtrisés par rapport au budget 2020.
- Les charges financières diminuent encore grâce aux taux actuellement très favorables des emprunts qui sont renouvelés à des conditions plus avantageuses pour une dette totale relativement stable, (page 56).
- Les amortissements n'augmentent que légèrement de CHF 127'200 en l'absence de nouveaux investissements significatifs.
- Les recettes d'impôts demeurent stables comparativement à 2020, compte tenu des explications ci-dessus.
- Les participations et remboursements de collectivités publiques attendues augmentent à nouveau, en lien principalement avec la hausse de la participation à la facture sociale cantonale et à la péréquation horizontale ainsi que l'augmentation du financement des transports publics. Nous constatons une fois de plus que les contributions de notre commune à la solidarité cantonale ne cessent de croître (voir tableaux en page 10 et 11).

La COFIN constate en résumé que les charges budgétées 2021, avec une hausse de CHF 990'390 imputable essentiellement aux charges cantonales et intercommunales sur laquelle la Commune ne peut pas agir, sont maîtrisées et reflètent les mesures d'économie recherchées par la Municipalité. Les revenus provenant des autres collectivités (essentiellement le canton) diminuent également ce qui explique l'augmentation du déficit attendu de CHF 1.4 million par rapport au budget 2020. En résumé, l'excédent de charges provient essentiellement de dépenses sur lesquelles la Commune et la Municipalité n'ont pas d'influences !

Le plan d'investissements 2021 prévoit des dépenses de CHF 13.6. Au vu des investissements à venir, notamment en matière de routes (Traversée du village, ...), et comme déjà souligné les années précédentes, il conviendra de vérifier si le changement de méthode comptable pour l'entretien lourd des routes se justifie toujours et si un retour à l'ancienne pratique pour bénéficier des retours de dépenses thématiques ne devrait pas être envisagé.

Vous trouverez ci-dessous les questions posées par la COFIN, ainsi que les réponses données par la Municipalité.

Questions posées à la municipalité, (réponses en italique)

Questions générales :

Q. Comment le budget a-t-il été construit ? Quelles sont les hypothèses générales retenues en matière d'évolution de la population, d'évolution des revenus imposables et recettes fiscales, au regard notamment de la crise sanitaire actuelle.

R. *La partie texte du projet de budget vous donne de plus amples détails (reçue dernièrement). A l'instar des années précédentes, chaque chef de service soumet les besoins budgétaires pour le bon fonctionnement du service. La municipalité procède à une analyse détaillée et réduit, dans la mesure du possible, encore les coûts prévisibles. Cette année, un effort supplémentaire a été demandé à chaque chef de service, une liste des pistes d'économies possibles vous sera remise en séance. S'agissant des recettes fiscales, une explication est fournie en page 6 et 12.*

Situation générale

Q. Au vu des déficits importants annoncés en 2020 et 2021, il semble nécessaire de prendre certaines mesures d'économie, dont voici quelques suggestions :

Mesure	Economie [kCHF]
Moratoire sur l'augmentation des frais de personnel (dans l'optique de la fusion)	100
Renoncement à l'aménagement complémentaire des Mossettes	26
Renoncement à 2 vélos électriques	10.5
Renoncement à une tondeuse télécommandée	10
Accueil de jour des enfants : augmentation part parentale	200
Report du nouveau site du service des espaces publics	160
Renoncement subventionnement tondeuses autonomes	3
Transport et élimination des déchets : retour à la situation 2019	40
Ajuster rythme curage des canalisations	10
Facture sociale	???
Total	560

R. La municipalité en a pris connaissance et évaluera ce qui est possible. En ce qui concerne les salaires, les augmentations concernent essentiellement des jeunes salaires, il est difficile de ne pas les donner, en plus il s'agit d'accords statutaires. Pour l'accueil de jour des enfants, la grille tarifaire doit être revue, mais cela peut être sensible car le risque existe de chasser les hauts revenus si on augmente trop, mais c'est un objectif pour le mois d'août de réviser cette grille, les effets ne seront pas totalement déployés sur 2021. Pour le transport de déchet, le problème c'est que le papier ne rapport plus actuellement, il faut payer pour l'éliminer (40 CHF la tonne par le passé, maintenant ça coûte 49 CHF la tonne).

Tableau des investissements

Q. Service des espaces publics, nouveau site : 9 millions sur 2021 et 2022, est-ce pertinent dans la situation économique actuelle et après la fusion des communes ?

R. Le plan des investissements n'est pas soumis au vote du conseil communal. Toutefois, le projet tiendrait également compte de rentrées substantielles (économies et recettes) permettant un tel investissement et prend déjà en compte la fusion.

Tableau des équivalents plein temps

Q : Y a-t-il déjà en 2021 des départs à la retraite qui pourraient être mis en synergie avec Blonay ?

R. Non, le seul départ à la retraite prévu aura lieu au bureau technique. Blonay n'a pas le pendant au niveau formation souhaitée.

Page 5 : Personnel

Q : Face à des situations financières délicates, des communes choisissent de surseoir pendant quelques mois au remplacement d'un collaborateur ou d'une collaboratrice qui quitte l'administration. Est-ce que la Municipalité a réfléchi à une telle option ?

R. Le projet de fusion accepté par le peuple a déjà pris 6 mois de retard par rapport à la même décision qui aurait été prise au printemps. Il est d'ores et déjà clair que la masse de travail supplémentaire, au niveau de l'administration déjà, nécessiterait au contraire des forces complémentaires dû, entre autre, par l'harmonisation de l'informatique, des règlements, des lieux de travail et du mode de fonctionnement ou autre. S'agissant des autres services, aucune diminution des tâches à accomplir ne peut être estimée en l'état, la municipalité considère que les 40.36 EPT correspondent aux besoins.

Page 10 : Présentation graphique

Q : Les tableaux de la page 10 ne commencent pas à zéro. Il en résulte une comparaison des colonnes entre les différentes années qui est tronquée. Cela n'est pas admissible en vue d'une analyse correcte des données présentées, puisqu'on a l'impression que les écarts sont plus importants qu'ils ne le sont en réalité. Cette situation a déjà été signalée en 2019 dans le cadre de la présentation du budget 2020. La Municipalité compte-t-elle à l'avenir nous présenter un préavis avec des tableaux conformes, comme ceux de la page 11 et comme elle l'avait pourtant annoncé dans sa réponse en 2019 ?

R. *comme demandé, les tableaux seront corrigés dans la version finale.*

Rubrique 301 du total des charges Personnel administratif et d'exploitation

Q. Qu'est ce qui est responsable de l'augmentation des charges salariales sachant que l'effectif demeure stable, ce poste augmente de CHF 177'000

R. *Voir le texte du projet de budget, soit des augmentations statutaires CHF 35'000.00, une augmentation de 0.15 EPT au service des finances (déjà effectif en 2020 mais non budgétisé), un nouveau collaborateur au bureau technique (prévu en formation sur 3 mois), un contrat de durée déterminée sur 5 mois pour le service à la population (chasse aux résidences secondaires, personne engagées pour constituer des dossiers, son coût est couvert par les montants d'impôts à encaisser), divers.*

Rubrique 304 du total des charges Caisse de pensions et prévoyance

Q. Qu'est ce qui déclenche l'augmentation des charges de prévoyance, ce poste augmente pour toutes les rubriques salariales (augmentation de CHF 65'000 en chiffres ronds au niveau global communal ou + 9.6 %, alors que les charges salariales n'augmentent que de 4.2 %)

R. *La comparaison est faite entre les chiffres 2019 et 2021. L'année dernière (2019) l'employeur a dû faire face à plusieurs cas d'arrêts de travail de longue durée. Si ces absences dépassent 150 jours sur les 2 dernières années d'activité, les cotisations LPP sont prises en charge par la CIP, parts employé/employeur. Il est donc plus juste de comparer 2020 et 2021.*

Rubrique 317 du total des charges Honoraires et prestations de services

Q. L'augmentation par rapport à 2019 est conséquente, quelle en est la cause principale ?

R. *S'agit-il plutôt des frais de manifestations ? si oui, voir réponse page 5. Si c'est le 318, voir détail remis en séance et à disposition si nécessaire.*

1 ADMINISTRATION GENERALE

110.00 3170.00 Frais de réception & manifestations

Q. Merci de donner le détail du poste.

R. *Le détail est remis en séance et n'appelle pas de commentaires ou questions complémentaires.*

101.00 3003.00 Jetons de présence et indemnités du bureau électoral

Q. Le montant prévu diminue (de 12'000 francs par rapport aux comptes 2019), alors qu'en 2021, il y aura notamment les élections communales et, pour le Conseil communal, la préparation de la fusion. Pour quelles raisons ce montant devrait-il diminuer ?

R. *En effet, ce poste pourrait être augmenté. Il faut relever que des coûts liés à des travaux pour la fusion devraient être financés par un préavis séparé mais plutôt en 2022 à charge des nouvelles autorités.*

110.00 3520 Part à des charges intercommunales

Q. La commune participe à concurrence de Fr. 16'800.00 au projet « Agglomération Rivelac ». Quand ce projet sera-t-il à terme ?

R. *Une convention entre les 19 communes de l'agglomération et les 2 cantons de VD et FR a été signée en 2019. Celle-ci prévoit de faire perdurer cette contribution jusqu'à la soumission par préavis à l'ensemble des conseils communaux de statuts d'agglomération. L'aboutissement de cette procédure est actuellement prévu pour le début de la prochaine législature courant 2022.*

180.00 3657.00 Participation à la ligne 215

Q. Pourquoi la participation augmente-t-elle de près de 130'000 par rapport aux charges effectives 2019 ?

R. *Cette lecture est inexacte et ne tient pas compte des réponses déjà données lors de la discussion des comptes 2019. Le montant mis au budget est celui qui nous est préalablement communiqué par les VMCV en tenant compte du matériel roulant et des ressources en personnel, ces dernières s'étant fortement accrues ces dernières années en raison des révisions successives de la LDT (Loi sur la Durée du Travail). Les décomptes ont*

jusqu'ici été en notre faveur en raison des possibilités limitées des VMCV de former de nouveaux chauffeurs, limitant ainsi la hausse des coûts. Ce phénomène n'est cependant que temporaire. De plus, le décompte d'une année ne nous parvient que vers la fin de l'année suivante. Ainsi, les comptes 2019 ont par exemple profité d'un retour de 2018 à hauteur de CHF 73'718.00. De manière analogue, les comptes 2020 profiteront d'un retour de 2019 à hauteur de CHF 39'651.00.

2 FINANCES

210.00 Impôts

Q. D'une manière générale, les impôts budgétés 2021 sont plus ou moins stables par rapport aux recettes 2019, est-ce bien raisonnable sachant que les plus hauts revenus qui contribuent le plus aux impôts vont encourir des baisses de revenus de 20 à 30 % en 2020 (ce qui se répercutera sur les comptes 2020 mais surtout 2021) et qu'on peut tabler également une baisse de revenu généralisé pour les indépendants et les salariés (chômage partiel ou total) ? La diminution reflétée au niveau de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que de l'impôt sur le bénéfice des sociétés reflète-t-il suffisamment cet état de fait ?

R. La municipalité est bien consciente que la situation sera difficile en 2021. Toutefois, il y aura encore un certain nombre de taxations d'années antérieures, une augmentation de la population effective et le canton propose de prendre 1 % de plus sur les acomptes 2020 pour nos projections. (voir également les commentaires du Syndic en introduction)

220.00 4221.00 Intérêts actifs

Q. Comment explique-t-on la diminution de la rubrique par rapport à 2019 (question identique à ci-dessus) ?

R. Les intérêts versés par l'ACI (administration cantonale des impôts), se sont montés à CHF 263'000.00 en 2019, chiffre jamais vu auparavant. De plus, au vu de la situation sanitaire, il est possible que les contribuables bénéficient de report de paiement, sans intérêts.

210.00 4020.00 Impôt foncier

Q. Comment explique-t-on l'augmentation de la rubrique ?

R. La municipalité a tenu compte des nouvelles constructions et des ventes sur le territoire communal. Voir projet de budget page 6.

210.00 4040.00 Droits de mutation

Q. Est-ce que les droits sur la vente de Hauteville sont déjà inclus ?

R. Non, car ceux-ci devraient être encaissés courant 2020.

220.00 3520.01 et 4520.01 Fonds de péréquation horizontal

Q. Ne pourrait-on pas s'attendre à une plus grande diminution de la rubrique au vu des résultats budgétés ?

R. Les chiffres pris en compte sont ceux fournis par le Canton basé sur les résultats définitifs 2019. Il faut également prendre en considération que vraisemblablement toutes les communes seront impactées par la situation sanitaire. Il n'est donc pas possible de faire d'estimations sans tous leurs chiffres.

220.00 3301 Amortissement dette ERP

Q : S'agit-il d'un montant unique ou y aura-t-il d'autres amortissements les prochaines années par rapport à cette faillite ?

R. Il pourrait y avoir d'autres amortissements dans le futur. Mais une procédure est en cours pour récupérer l'autre partie de la dette. En cas de perte effective, l'ordre de grandeur serait le même.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

320.00 3091.00 Forêts, Frais de formation

Q. Qu'est-ce qui justifie cette augmentation de 130% ?

R. Cela représente un écart de CHF 9'000.00. Il s'agit d'une formation de spécialiste de soins aux arbres (CHF 15'000.00) et permis pour plateforme élévatrice (CHF 1'000.00).

320.00 4520.01 Fonds de péréquation horizontal (thématiques)

Q. Comment est estimé le fond de péréquation thématique ?

R. Le critère est le total des dépenses forestières prises en considération dans les dépenses thématiques dépassant le seuil de 1 point d'impôt communal. La subvention est d'environ 70 % sur ce résultat. Chiffre fourni par le canton, basé sur l'année 2019.

350.00 Bâtiments

Q : 12 curages des canalisations prévus sur 26 objets immobiliers (total 25k CHF). Ce rythme n'est-il pas un peu exagéré, une fois tous les 4 ans suffirait, non ?

R. Une liste exhaustive est tenue à jour par le responsable du service de conciergerie. Certains bâtiments nécessitent une intervention annuelle d'autres beaucoup plus espacée. Ce suivi permet également d'éviter des problèmes avant leur survenance.

350.00 3091.00 Bâtiments, compte général, Frais de formation

Q : Qu'est-ce qui justifie cette augmentation de 730% ?

R. Cela représente CHF 22'000.00. Il s'agit principalement de 2 formations pour l'obtention d'un brevet fédéral (sur 2 ans).

350.00 3115.00 Bâtiments, compte général, Achat véhicules

Q. 5'000 CHF pour un vélo électrique semble beaucoup. Par ailleurs, un autre compte prévoit un autre achat de vélo électrique à 5'500 CHF (441.00, 3115.00)

R. C'est le prix payé pour celui du bureau technique en 2020 (45 km/h). Lesdits vélos devant également être équipés (sacoques – éclairage – cadenas, etc). Bien entendu, l'achat se fera groupé et aux meilleures conditions possibles.

351.06 3141.00 Les Mossettes Entretien

Q. Des aménagements complémentaires sont demandés, alors que des travaux conséquents ont déjà été budgétés en 2020. Dans un tel cas, il me paraîtrait légitime d'augmenter le loyer qui demeure, lui, inchangé à 5'500 CHF.

R. Le coût total des travaux n'est pas encore tout à fait arrêté. Il faudra également déterminer quelle sera la part à charge des tenanciers, celle à charge de la commune et celle pouvant engendrer une plus-value venant impacter le loyer. Ce dernier sera évalué le moment venu.

4 TRAVAUX

Q. D'une manière générale, on constate une baisse de revenus de kCHF 400, imputables principalement aux déchets et aux égouts, quelle en sont les raisons ?

R. Il s'agit principalement de prévision retour dépenses thématiques en baisse de CHF 180'000.00, de la diminution des recettes et imputations internes des déchets de CHF 65'000.00 et d'un prélèvement au fonds de réserve pour l'évacuation des eaux de CHF 136'000.00

410.00 3011.00 Bureau technique – Traitement du personnel

410.00 3091.00 Frais de formation

Q. Voir la question générale relative au remplacement du personnel qui quitte l'administration communale. Dans le cas du bureau technique, une telle option serait-elle envisageable ? N'y aurait-il pas lieu d'attendre la fusion des deux bureaux techniques pour évaluer les besoins ?

R. Voir également la réponse à la question sous questions générales. De plus, les ressources du BT étant en sous dotation chronique depuis plusieurs années déjà, il n'est pas envisageable de réduire l'effectif de 3 personnes jusqu'à la fusion, alors que le BT de la commune de Blonay travaille aujourd'hui également à flux tendu.

410.00 3185.00 Honoraires & frais expertises

Q : Diminuent de CHF 24'000 par rapport au budget 2020, mais augmentent de CHF 29'000 par rapport aux comptes 2019 (sur un montant de CHF 96'000 au budget 2021). Qu'est-ce qui explique cette évolution ?

R. Une analyse plus détaillée lors de l'établissement de ce budget. Certains tiers facturent leurs honoraires en bloc parfois, d'où des comptes effectifs fluctuant.

430.00 3142.00 Entretien courant réseau routier

Q: Dans les généralités, la Municipalité explique avoir envisagé un report de certaines charges, qui ne seraient engagées qu'en cas d'urgence (page 2 du préavis). Le montant inscrit au projet de budget diminue de CHF 24'000, alors qu'il augmente de CHF 20'500 par rapport aux comptes 2019. Quel a été l'impact de la réflexion de la Municipalité sur ce poste ?

R. Presque un tiers de ce poste correspond à l'évacuation des eaux de pluie sur le domaine public (CHF 96'000.00). La municipalité a donc travaillé sur des économies de CHF 24'000.00 soit 12 % du budget restant.

430.00 3185.00 Honoraires & frais expertises

Q : Le montant de CHF 40'000 se situe pratiquement à mi-chemin entre celui inscrit au budget 2020 (CHF 80'000) et le montant qui apparaît aux comptes 2019 (CHF 550.00) ? Quels projets prévus aux espaces publics expliquent cette évolution ?

R. en 2020, le budget prévoyait CHF 40'000.00 pour les appels d'offre concernant le préavis pour la traversée du village. En 2021, il subsiste uniquement un montant disponible pour d'éventuelles études d'amélioration de l'espace public.

430.00 3143.01 Entretien éclairage public

430.00 3143.02 Entretien signalisation routière

Q : Les montants inscrits à ces deux postes augmentent fortement par rapport aux montants des comptes 2019 (environ 60%). Quel a été l'impact de la décision de la Municipalité de reporter certaines charges (cf. Les explications générales en page 2) sur ces deux postes ?

R. Pour ces deux postes, il s'agit clairement d'une autorisation de dépenser qui reste tributaire des opportunités qui se présentent durant l'année. Les montants effectifs n'ont jamais été à la hauteur des budgets adoptés.

441.00 3115.00 Achats de véhicules, machines, matériel

Q : Quelle sera l'utilisation de la tondeuse télécommandée, achetée en commun avec Blonay et pourquoi en 2021 et pas en 2022, sous l'égide de la nouvelle commune ?

R. Le besoin existe, et le fait de partager les coûts revient au même que d'attendre 2022.

6 SERVICES GENERAUX ET POLICE

610.00 3511.11 Participation Police Cantonale

Q., budget 2020 CHF 416 500.00 – budget 2021 CHF 433 500.00, en quoi concerne cette augmentation de CHF 17 000.00.

R. Il s'agit de 1.29 points d'impôts écrêtés. Il s'agit du montant de 2020 majoré de 1.5 % comme le prévoit la convention signée entre le canton et les associations faitières des communes (total CHF 69'975'804.00).

620.00 3156.01 Réseau informatique

Q. Budget 2020 CHF 120 000.00 – budget 2021 CHF 146 000.00, pour quelle affectation cette augmentation de CHF 26 000.00 ?

R. Il s'agit principalement d'une mise à jour de la version Abacus (service des finances), rendue obligatoire par les exigences cantonales (CHF 15'000.00).

620.00 4361.00 Remboursement traitements et charges

Q. Remboursement traitements et charges CHF 15 000.00, congé maternité, s'agit-il d'une employée aux services généraux ?

R. C'est en effet la classification administrative des services généraux.

7 SECURITE SOCIALE

710.00 3525.00 Part aux services sociaux intercommunaux

Q. Lorsque l'on constate la différence importante entre 2019 et 2020 sommes-nous certains que la prévision 2021 est adaptée à la situation ?

R. Le budget 2020 ne tenait pas compte des buts optionnels de l'ARAS. Les chiffres 2021 correspondent aux documents fournis.

710.00 3665.00 Aides individuelles & prévoyance sociale

Q : Ce poste débute en 2020 ? Vu la situation particulière que nous vivons et les répercussions de celle-ci, ne serait-il pas judicieux de revoir ce montant ?

R. La commune intervient après tous les autres intervenants. Il est difficile d'estimer un montant.

720.00 3655.00 Accueil de jour des enfants

Q. Le budget augmente chaque année, la partie finance des participations familiales est-elle toujours adaptée ?

R. Le budget 2021 tient compte de la nouvelle structure de Kids & Co Grandchamp. Voir également les commentaires sous la partie générale.

8 SERVICE DES EAUX

810.00 3144.00 Entretien du réseau

Q. Différence significative pour 2021 et rapport de 2019 et 2020. A-t-on un souci de vieillissement, ne peut-on pas lisser ce poste dans la durée afin de limiter les écarts ?

R. Les dépenses pouvant être lissées font partie des préavis soumis au conseil communal. Le budget courant doit faire face à des impondérables tels que les fuites d'eau, déplacement de conduites (lors de chantier) par exemple, situations difficilement maîtrisables au niveau budgétaire.

810.00 3182.00 Téléphones

Q. De quoi s'agit-il ? Pourquoi ce poste augmente-t-il toujours plus alors que les tarifs vont vers une diminution ?

R. Une partie de ces coûts concernent une ligne cuivre (abonnement non conventionnel). Il est prévu également depuis 2021 des frais d'abonnement pour le nouveau GPS. Comme indiqué en page 5 du projet de budget, une analyse complète de la téléphonie sera engagée à partir de 2022.

810.00 3185.00 Honoraires, expertises, divers

Q. Augmentation des frais d'honoraires et expertises : pour quels projets ?

R. Selon détail mentionné en page de gauche (projet particulier 2021 = mise en place système autocontrôle).

810.00 4356.00 Facturation de services à des tiers

Q. Quelles causes expliquent l'augmentation de la facturation de service à des tiers ?

R. Sur la base de l'expérience des années précédentes.

810.00 3659.00 Dons

Q. De quoi s'agit-il ? Cela n'existait pas les années précédentes...

R. Voir page 17 du budget, report de la subvention FEDEVACO (s'agissant d'une subvention pour de l'eau potable).

810.02 3114.00 Outillage-machine

Q. Ce poste explose à plus du double ? Pourquoi ?

R. Achat d'un débitmètre (voir page de gauche).

810.02 3185.00 Achats fournitures fontainiers

Q. Quelles raisons expliquent l'augmentation ?

R. En fonction de l'expérience des années précédentes. Il s'agit des fournitures pour la revente aux communes et aux tiers en fonction des travaux effectués.

CONCLUSIONS

La COFIN délibère longuement sur ce budget, surtout sur l'ampleur du déficit annoncé. La COFIN entend bien que la Municipalité a étudié et pris toutes les mesures d'économies possibles. La COFIN relève toutefois que la situation actuelle, et notamment la crise sanitaire liée au COVID et ses conséquences, génèrent de lourdes incertitudes sur les rentrées fiscales futures. Elle émet dès lors le vœu suivant :

Vœu : compte tenu des incertitudes mentionnées ci-dessus, la COFIN souhaite que la Municipalité examine avec

attention dans les mois qui viennent les rentrées fiscales et que si celles-ci venaient à se dégrader, des dépenses non urgentes et non essentielles soient reportées, voire même que des mesures d'économies supplémentaires soit trouvées et proposées à la COFIN et au besoin devant le Conseil.

En conclusion et vu ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité des membres présents, recommande aux membres du Conseil communal, d'adopter la conclusion du préavis présenté, soit :

- adopter le projet de budget 2021 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses :	CHF	37'310'420.00
Recettes :	CHF	<u>34'818'915.00</u>
Excédent de charges	CHF	<u>2'491'505.00</u>

Pour la COFIN :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Stéphane Jaquet